

DOCUMENT À CONSERVER
ÉDITION 2025

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



REAUMONT



Patrick MOREL
Maire de Réaumont

Cher(e)s Réaumontois(es),

Ce document relatif à votre sécurité est d'une TRÈS GRANDE IMPORTANCE, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a le droit à une information dite « préventive » afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce DICRIM, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que votre commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'évènement important.

Ce document vous permettra de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Je vous demande de consulter attentivement ce fascicule et de le garder précieusement.



Sommaire

	Édito	Page 1
	Sommaire	Page 2
	La sécurité des habitants	Page 3
	Signaux d'alerte	Page 4
	Lexique	Page 5
	Kit d'urgence	Page 6
	Risques :	
	Inondation	Page 7
	Mouvement de terrain	Page 8
	Feu de forêt	Page 9
	Sismique	Page 10
	Météorologique	Page 11 à 14
	Transport de marchandises dangereuses	Page 15
	Sanitaire	Page 16
	Carte des points de rassemblement	Page 17 à 18

Sécurité des habitants

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Élaboré par la commune afin de réagir au mieux en cas de catastrophe, ce dispositif :

- Prévoit les moyens pour **alerter et informer** habitants et visiteurs sur la commune.
- Recense les moyens humains et matériels pour **mettre en sécurité les personnes**.
- Détermine **l'organisation de crise** permettant d'assurer les missions relevant de la responsabilité du maire (information, accueil des sinistrés, ravitaillement,...).

Le PCS peut être activé pour tout évènement affectant Réaumont. Si plusieurs communes sont concernées, il sera mis en oeuvre parallèlement au plan ORSEC, qui permet au préfet de l'Isère de coordonner l'ensemble des acteurs : maires, pompiers, armée,...

Le groupe scolaire MADIBA (école maternelle) de Réaumont dispose de sa propre organisation pour assurer la sécurité des élèves en attendant les secours : c'est le **Plan Particulier de Mise en Sûreté**.

En cas d'évènement, n'allez pas chercher vos enfants à l'école !

Vous y rendre pourrait vous exposer vous et vos enfants au danger et encombrerait les voies de circulation qui doivent rester libres pour les services de secours.

Signaux d'alerte

Les moyens d'alerte et d'information

Systemes généraux :



Les radios du réseau **France BLEU**
Fréquence France Bleu Isère à Réaumont :
101.0 MHz FM

Moyens propres à Réaumont :

- Le **porte à porte** pourra permettre d'alerter et d'informer les habitants sur la situation.
- Une **voiture «communicante»** (véhicule équipé d'un mégaphone).
- Le **site internet de la mairie** et les **réseaux sociaux** pourront être actualisés pour diffuser des informations utiles.
- Le **tocsin** (cloches de l'église) pourra être utilisé pour alerter la population.

En cas d'alerte, mettez vous à l'abri et écoutez la radio pour connaître la situation et les consignes de sécurité.

FR-Alert : le nouveau dispositif d'alerte à la population française



FR-Alert est un nouveau système d'alerte des populations qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones mobiles des personnes présentes dans une zone concernée par un incident majeur.

FR-Alert est conçu pour alerter toute personne présente dans la zone de danger grâce aux réseaux de télécommunications. Il n'est donc pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour recevoir les alertes ou de télécharger une application mobile. L'alerte s'affiche sur l'écran même si celui-ci est verrouillé, et peut être accompagnée d'un signal sonore spécifique et d'une vibration. En revanche, la notification d'alerte n'apparaîtra pas sur les téléphones éteints ou en «mode avion».

À FAIRE



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermez portes et fenêtres.



Écoutez la radio France Bleu Isère sur 101.0MHz FM.



Coupez l'électricité et le gaz.



Gagnez rapidement un point en hauteur.



Mettez-vous près d'un mur ou sous des meubles solides.



Si vous êtes à l'extérieur éloignez-vous des bâtiments.



Ouvrez le portail de votre habitation.



Éloignez-vous de la zone dangereuse.

À NE PAS FAIRE



Ne téléphonez pas sauf urgence médicale.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne fumez pas, ni flamme, ni étincelle.



Ne prenez pas votre véhicule.



Ne revenez pas sur vos pas.



Ne regagnez pas votre habitation si celle-ci a été endommagée.



Éloignez-vous des fils électriques ou de ce qui peut s'effondrer.

Kit d'urgence

Votre kit d'urgence

Coupure d'électricité, de gaz, d'eau courante, routes impraticables... Lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles. **En cas d'utilisation**, n'oubliez pas de le réapprovisionner !

Le risque inondation



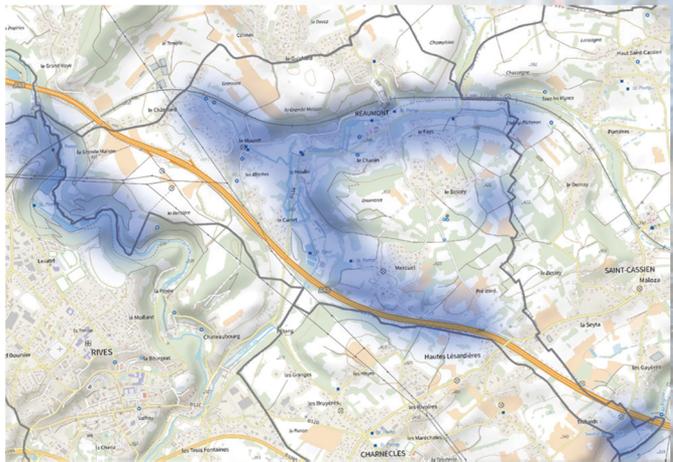
Qu'est-ce qu'une inondation ?

Une inondation est **une submersion temporaire, rapide ou lente, de zones habituellement hors d'eau**. L'inondation décrit plutôt une conséquence de la crue, il peut y avoir crue sans inondation (et inversement). Une inondation peut être causée par différents phénomènes :

- Les inondations **dues aux crues lentes ou de plaine**.
- Les inondations **dues aux crues rapides et torrentielles**.
- Les inondations **dues au ruissellement**.



(Voir lexique page 3)



Les bons réflexes :

- **Préparez un sac au cas où une évacuation serait mise en place** (papiers personnels, médicaments importants, vêtements de rechange, eau potable).
- **Mettez hors d'eau vos biens** dans l'ordre suivant : objets de valeur, produits polluants, électroménager.
- **Éloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts**. Pour éviter la foudre, ne vous réfugiez pas sous un arbre.
- **Restez informé et à l'écoute des consignes** des secours et/ou de la mairie.
 - **Souciez-vous des personnes vulnérables et isolées** et contactez-les en privilégiant les SMS.
 - **Écoutez France Bleu Isère** sur 101.0 MHz FM.

Le risque mouvement de terrain



Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

La topographie et la géologie de la commune **la rendent particulièrement sensible aux risques de mouvements de terrain**. On compte parmi les mouvements de terrain :

- **Les glissements de terrain** et **coulées de boues** associés.
- **Les ravinements** : certains ravins alimentent en matériaux le lit des torrents pour former des crues torrentielles lors d'orages.
- **Les chutes de pierres** et **écoulements rocheux**.



(Voir lexique page 3)



Les bons réflexes :

- **Préparez un sac au cas où une évacuation serait mise en place** (papiers personnels, médicaments importants, vêtements de rechange, eau potable).
- **Dès les premiers signes**, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur.
- **Restez informé et à l'écoute des consignes** des secours et/ou de la mairie.
- **Écoutez France Bleu Isère** sur 101.0 MHz FM.
- **Rejoindre le lieu de regroupement** indiqué page 17 et page 18.

Le risque incendie de forêt



Qu'est-ce qu'un incendie de forêt ?

La base de données sur les incendies de forêt en France (**BDIFF**) appelle incendie de forêt un incendie concernant soit **une forêt (couverture arbres > 10%)** soit d'autres **terres boisées (couverture arbres entre 5 et 10% ou couverture végétaux ligneux > 10%)**, à condition que ces deux types aient une **surface minimale d'un demi-hectare** et une **largeur supérieure à 20 mètres**.

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin des **trois conditions** suivantes :

- **Un combustible** (végétation).
- **Un comburant** : l'oxygène de l'air. L'évolution du feu dépend des caractéristiques locales du vent et du relief.
- **Une source externe d'énergie** : flamme, étincelle, brandon. Souvent l'homme est à l'origine des feux de forêt par imprudence (travaux, cigarettes, barbecue, dépôt d'immondices...).



(Voir lexique page 3)

Afin de se prémunir de ce risque, il est conseillé de repérer les chemins d'évacuation, les abris, de prévoir les moyens de lutte (points d'eau et matériels), de débroussailler et de vérifier l'état des fermetures, portes, volets et toiture.

Les bons réflexes :

- **Préparez un sac au cas où une évacuation serait mise en place** (papiers personnels, médicaments importants, vêtements de rechange, eau potable).

TÉMOIN D'UN DÉPART DE FEU :

- **Informez les pompiers (18 ou 112)** le plus vite et le plus précisément possible.
- **Arrosez le feu**, si possible.

DANS LA NATURE :

- **Éloignez vous dos au vent** et si vous êtes surpris par le front de feu, respirez à travers un linge humide.
- **Ne pas sortir** de sa voiture.

À LA MAISON :

- **Fermez et arrosez** volets, portes et fenêtres.
- **Occultez les aérations** avec des linges humides.
- **Rentrez les tuyaux d'arrosage** pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.

Le risque séisme



Qu'est-ce qu'un séisme ?

Un séisme est **une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol ou en surface** et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiment.

Secteur concerné :

- **L'ensemble de la commune.** Le risque sismique est le même sur tout le territoire communal : **sismicité de niveau 3.**



(Voir lexique page 3)

Attention, des répliques peuvent se produire, la fin de la première secousse ne signifie pas la fin du séisme !

Les bons réflexes :

À L'EXTÉRIEUR

- **Ne restez pas sous des câbles électrique ou d'autres éléments** pouvant s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres, etc...).

À LA MAISON

- **Éloignez-vous** des fenêtres et des étagères.

- **Ne cherchez pas à sortir** et **protégez-vous** la tête avec les bras.

EN VOITURE

- **Arrêtez-vous, gardez votre ceinture de sécurité, coupez le moteur** et **ne descendez pas** avant la fin des secousses.

APRÈS LES SECOUSSES

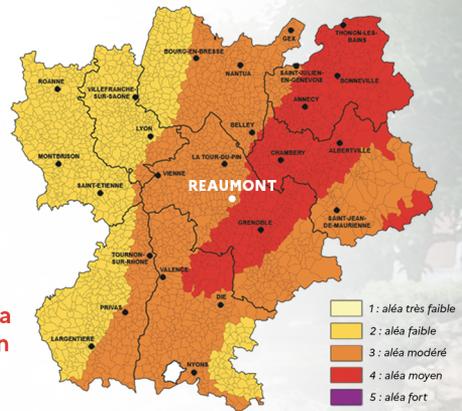
- **Ne prenez pas** l'ascenseur.

- **Vérifiez l'eau, l'électricité et le gaz.** En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes, sauvez-vous et prévenez les autorités.

- **Si vous êtes bloqué sous les décombres,** gardez votre calme et signalez votre présence.

- **Restez informé et à l'écoute des consignes** des secours et/ou de la mairie.

- **Écoutez France Bleu Isère** sur 101.0 MHz FM.



Le risque météorologique



Qu'est-ce qu'un risque météorologique ?

Fortes chutes de neige ou de **grêle**, **orages**, **canicules** ou **violentes tempêtes...** sont autant de **risques météorologiques** qui peuvent **provoquer des dommages importants** et dans les cas les plus extrêmes porter atteinte à **la sécurité des personnes**.

Ces phénomènes, susceptibles de survenir à Réaumont, peuvent avoir des **conséquences diverses**, directes ou indirectes, sur **les biens ou les personnes** : routes impraticables ou dangereuses, coupures d'électricité,... Ils peuvent engendrer des **inondations ou mouvements de terrain**.



(Voir lexique page 3)

Les différents niveaux de vigilance :

Vigilance rouge

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Vigilance orange

Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Vigilance jaune

Soyez attentif. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement et localement dangereux (exemples : mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Vigilance verte

Pas de vigilance particulière.



**METEO
FRANCE**

INFORMEZ-VOUS !

**Consultez les cartes de
MétéoFrance :**

www.meteofrance.com

Le risque canicule



Qu'est-ce que la canicule ?

L'exposition d'une personne à **une température extérieure élevée**, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de **graves complications**.

Personnes vulnérables

Vous êtes ou vous connaissez une personne de plus de 60 ans, isolée ou en difficulté ?

Faites-vous connaître auprès de la Mairie de Réaumont, en vous inscrivant sur le registre des personnes vulnérables. Un contact périodique avec les personnes inscrites permet de leur apporter conseils, assistance et un accompagnement personnalisé.

NUMÉRO UTILE



LA PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE
D'INFORMATION « CANICULE »

0800 06 66 66

Appel gratuit entre 9h et 19h
depuis un poste fixe

Ministère des Solidarités et de la Santé

Les bons réflexes :

À L'EXTÉRIEUR

- Évitez de **sortir aux heures les plus chaudes** et passez **plusieurs heures** par jour dans un lieu frais.

À LA MAISON

- **Buvez régulièrement** de l'eau **sans attendre d'avoir soif**.
- **Évitez les efforts physiques**.
- **Restez le plus possible à l'intérieur** dans la pièce la plus **fraîche**.
- **Maintenez votre logement frais** (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais).

EN VOITURE

- Si vous empruntez **les transports en commun** ou **votre véhicule**, pensez à emporter avec vous de **l'eau et un brumisateur** et à **faire boire les enfants**.

Le risque tempête



Qu'est-ce qu'une tempête ?

La tempête est **un phénomène atmosphérique de grande échelle** des latitudes tempérées.

Les orages résultent **d'une forte instabilité thermique de l'atmosphère**, causée par une surchauffe des sols et/ou un refroidissement en altitude.



**Retrouvez la Vigilance de
Météo-France sur
vigilance.meteofrance.fr**

Les bons réflexes :

À L'EXTÉRIEUR

- Rentrez ou arrimez **tout objet susceptible d'être emporté.**
- Éloignez-vous **des fils électriques** et **de ce qui peut s'effondrer.**
- Ne touchez **en aucun cas aux fils électriques** tombés au sol.

À LA MAISON

- Fermez **les portes** et **les volets.**
- Restez dans **un abri dur.**
- **Ne téléphonez pas.**
- Débranchez **les appareils électriques** et **les antennes.**
- **Écoutez France Bleu Isère** sur 101.0 MHz FM.

EN VOITURE

- Évitez **les déplacements** en voiture, à pied et en deux roues.
 - **N'allez pas chercher vos enfants à l'école.** Ils seront pris en charge par les enseignants et les agents de la commune.

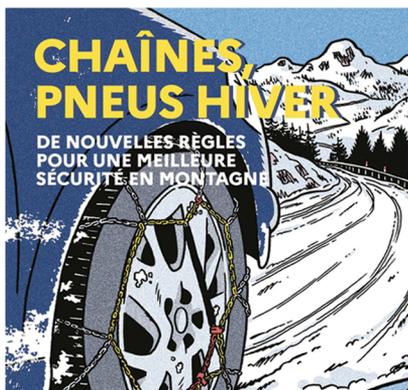
Le risque chute de neige et verglas



Qu'est-ce que le grand froid ?

Rappel des 4 stades de grand froid :

- **Niveau 0** : « temps ordinaire » (**température ressentie supérieure à -5°C**).
- **Niveau 1** : « temps froid » (**température ressentie comprise entre -5°C et -10°C**), sur décisions DDCS (Direction départementale de la Cohésion Sociale).
- **Niveau 2** : « temps de grand froid » (**température ressentie comprise entre -10°C et -18°C**), sur décisions DDCS (Direction départementale de la Cohésion Sociale).
- **Niveau 3** : « froid extrême » (**température ressentie inférieure à -18°C**), sur décision du Préfet.



Équipement neige :

Chaque année, entre le 1er novembre et le 31 mars, il est obligatoire de disposer d'équipements spéciaux pour circuler en montagne. Dans les zones délimitées par des panneaux, tous les véhicules devront soit avoir des chaînes ou des chaussettes à neige dans leur coffre, soit avoir monté quatre pneus hiver marqués « M+S », « M.S » ou « M&S ».

Information déneigement : qui fait quoi ?

Seules **les voies dites communales sont déneigées par la commune**. La commune n'intervient pas sur les routes départementales, dont **le déneigement est effectué par le Département de l'Isère**.

Les bons réflexes :

À L'EXTÉRIEUR

- Ne cherchez pas à **dégager la neige du toit**.
- Ne stationnez pas **sous les lignes électriques**.
- Ne touchez en aucun cas aux **fils électriques** tombés au sol.
- Évitez de marcher à **proximité des habitations avec des toits en pente**.

EN VOITURE

- **Évitez de prendre la route**.

Le risque transport de marchandises dangereuses



Qu'est-ce qu'un risque transport de marchandises dangereuses ?

Le risque transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à **un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire ou de canalisation.**

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en oeuvre peut **présenter un grave danger pour l'homme, les biens et l'environnement.**

L'accident de TMD combine **deux effets :**

- **L'effet primaire**, immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement).
- **Les effets secondaires** (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollution des eaux et des sols).

Secteur concerné :

À Réaumont, le transport de matières dangereuses (TMD) par camions concerne toutes les routes, mais **la plus exposée au risque est le réseau autoroutier A48.** Le risque concerne également **la voie de chemin de fer.**

Communiquez aux secours **les numéros inscrits sur l'étiquette à fond orange** qui permettent l'identification et la nature du produit transporté.



Les bons réflexes :

À L'EXTÉRIEUR

- **Mettez-vous à l'abri** dans le bâtiment le plus proche.

À LA MAISON

- Fermez **les portes** et **les fenêtres.**
- Bouchez **les ouvertures et les aérations.**
- Coupez **le gaz et l'électricité.**
- **Ne téléphonez pas.**
 - **Ne fumez pas.**
 - **N'allez pas chercher vos enfants à l'école.**
 - **Écoutez France Bleu Isère** sur 101.0 MHz FM.

Le risque sanitaire



Qu'est-ce qu'un risque sanitaire :

C'est un risque **immédiat ou à long terme** représentant **une menace directe pour la santé des populations** nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Le risque sanitaire dépend donc de **la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition à l'homme.**

Les différents risques sanitaires :

- **Les risques épidémiques ou pandémiques** pouvant entraîner une contamination de la population (Coronavirus, etc...).

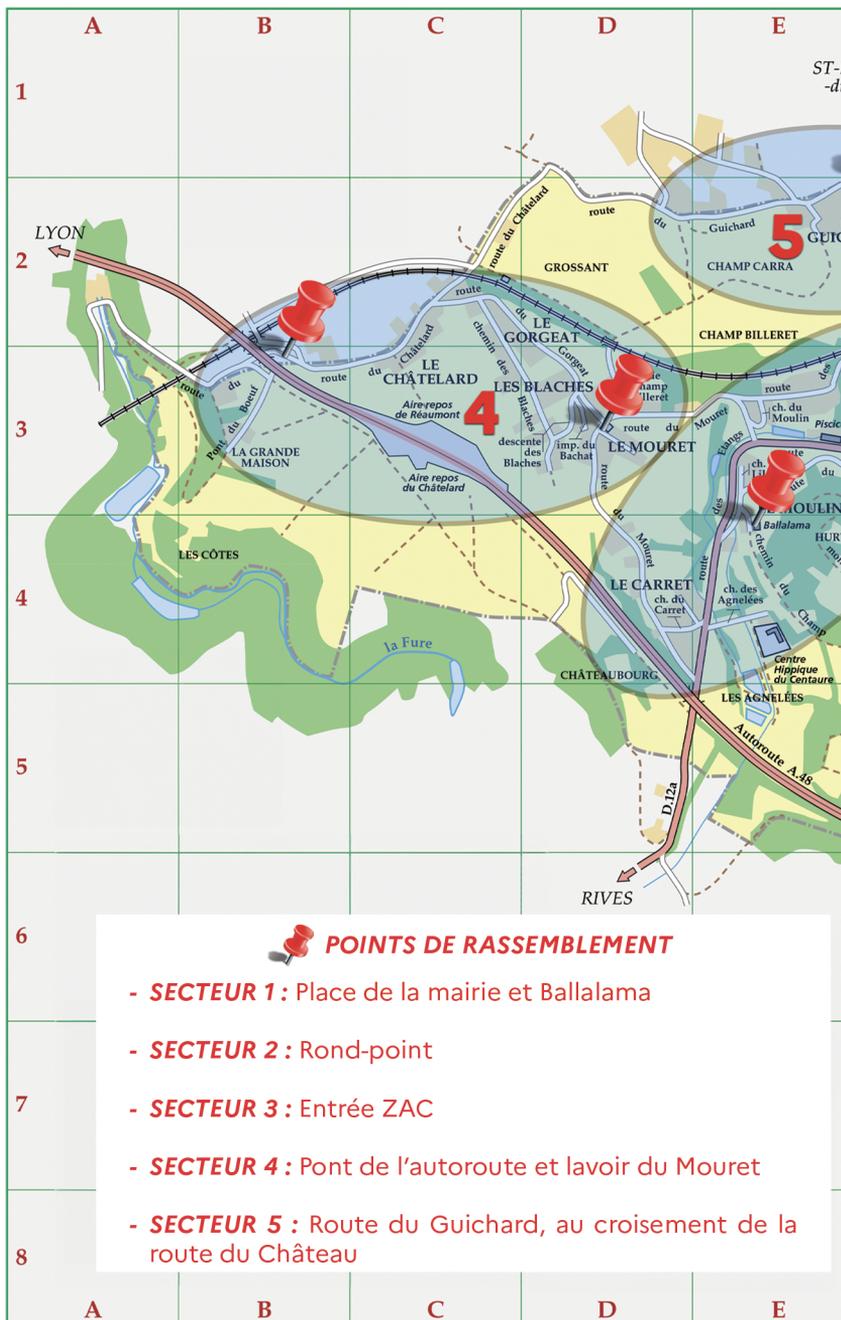
Selon l'OMS, une épidémie correspond à la propagation d'une nouvelle maladie chez un grand nombre d'individus non immunisés dans une région donnée. Une pandémie quant à elle est la propagation mondiale à grande échelle de cette même maladie dans plus de deux continents.

- **La pollution des eaux** pouvant avoir une cause naturelle (composition géologique des sols, etc...) ou être due aux activités humaines (rejets domestiques, industriels ou rejets malveillants). Le risque intervient lorsque les eaux sont polluées et deviennent impropres à l'utilisation qui en est faite (consommation de l'eau, baignade, etc...).

Les bons réflexes :

À LA MAISON

- Assurez-vous que **les personnes sensibles sont approvisionnées en eau.**
- Respectez les consignes de **la commune et du Pays Voironnais.**
- **Écoutez France Bleu Isère** sur 101.0 MHz FM.
- Écoutez et respectez **les consignes du gouvernement.**
- Entretenez régulièrement **les installations d'eau chaude sanitaire.**
- Purger **les circuits en cas d'arrêt prolongé.**
- Détartrez **les robinets et pommeaux régulièrement.**



Carte des points de rassemblement





Contacts utiles :

- Mairie de Réaumont :

04 76 91 05 78
mairie-reaumont.fr

- Préfecture de l'Isère :

04 76 60 40 40
isere.gouv.fr

- Gendarmerie de Renage :

04 76 65 30 17

- Police :

17

- Pompiers :

18 ou 112 (numéro unique d'urgence européen)

- SAMU :

15

- Météo France :

08 92 68 02 38

- Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes :

114 (service sms)